

Énergie hydro-électrique

M. Tobin: . . . et hystérique. En fait, nous avons vu présenter ici même à la Chambre des communes, comme mon honorable collègue l'a sûrement fait remarquer, une mesure législative dont je suis extrêmement fier. Je vais terminer sur cette note. Cette mesure accorde à la province de Terre-Neuve, par l'entremise de pouvoirs que détient actuellement l'Office national de l'énergie, le droit d'autoriser . . .

M. Taylor: Pourquoi vous éternisez-vous?

M. Tobin: . . . s'il agit en toute bonne foi, la création d'un corridor qui permettrait au très important projet du Labrador d'aller de l'avant.

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée.

[Français]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
